



Commune de Pauillac

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2019/2020 **Commune soumise à une sectorisation**

Inscriptions en maternelle

Conditions :

- ⇒ Enfants âgés de 2 ans après accord du directeur de l'école Hauteville
- ⇒ 3 ans (et plus), le jour de la rentrée des classes (lundi 02/09/2019)
- ⇒ Retirer à la mairie un dossier de demande d'inscription scolaire.
- ⇒ Les enfants déjà inscrits en maternelle sont maintenus sur les listes, jusqu'à leur dernière année en grande section

Inscriptions en élémentaire

Conditions :

- ⇒ Retirer en mairie un dossier de demande d'inscription scolaire, pour la rentrée en CP seulement si un changement de groupe scolaire est demandé.
- ⇒ Les enfants inscrits depuis la maternelle, ou déjà inscrits en élémentaire à Mousset, Saint-Lambert, Hauteville sont maintenus sur les listes desdits établissements jusqu'au CM2. Il n'est donc pas nécessaire de reformuler une inscription.

Le dossier devra être remis avant le 30 avril 2019
au Service Scolaire de la Mairie, en vous adressant
à Madame Sabine DARCY,
les matins 8h30 à 12h30 du mardi au vendredi
et le mercredi après midi 13h30 à 17h15